

Sommaire

Actualités du MMAISP

Raymonde Goudou Coffie informe et sensible les Sénateurs sur les avancées

Le Sursaut - mercredi 11 décembre 2019

Fonctionnaires

Une grève de 3 jours des enseignants du public annoncée

L'Inter - mercredi 11 décembre 2019

Société

En Côte-d'Ivoire le couple présidentiel au chevet de la famille de Charles Koffi Diby (décédé)

connectionivoirienne.net - mercredi 11 décembre 2019

Politique

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 11 décembre 2019

Fraternité Matin - jeudi 12 décembre 2019

Le gouvernement lance le Registre national des personnes physiques

Fraternité Matin - jeudi 12 décembre 2019

Le gouvernement lance le Registre national des personnes physiques

Fraternité Matin - jeudi 12 décembre 2019

Les 2 dates capitales pour l'opposition

Le Nouveau Réveil - jeudi 12 décembre 2019



MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION IVOIRIENNE / « Les crédits ouverts pour la mise en œuvre du budget 2020 du ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public sont adoptés ».

Raymonde Goudou Coffie informe et sensible les Sénateurs sur les avancées

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION IVOIRIENNE

Raymonde Goudou Coffie informe et sensible les Sénateurs sur les avancées

« Les crédits ouverts pour la mise en œuvre du budget 2020 du ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public sont adoptés ». Pour la seconde fois après les députés de l'Assemblée nationale, le Dr Raymonde Goudou Coffie, a obtenu quitus des sénateurs, membres de la deuxième Chambre du désormais Parlement ivoirien, pour exécuter légitimement son budget avec obligation de résultats dans le cadre du Budget-Programme 2020.

Ce grand Oral passé jeudi matin, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Paix de Yamoussoukro, siège du Sénat, avec succès, tout comme les ministres de l'Economie et des Finances, du Budget, du Plan et du Développement, de la Fonction Publique et du Secrétariat d'Etat au Renforcement des capacités, fait dorénavant des ministres

les principaux ordonnateurs des budgets à la place des Directeurs des Affaires financières. Il était donc bon qu'ils viennent à travers les missions et les objectifs globaux de leurs départements ministériels pour 2020, justifier devant les membres de la Commission Economique et financière du Sénat, leurs différents budgets et pour quels résultats pour la fin de l'année budgétaire ? Le passage de la Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, a suscité une bonne dose de sympathie chez les vénérables sénateurs. Dans sa présentation, elle a mis en avant deux objectifs globaux pour 2020 : Renforcer la gouvernance administrative et bâtir une administration moderne et performante. Ces objectifs sont adossés à des résultats stratégiques. Ils visent d'une part à renforcer la gouvernance administrative avec un accent sur l'éthique et la déontologie, le profilage et la codification des postes de travail, l'amélioration du système de management. Et d'autre part à rendre moderne, performante l'administration ivoirienne pour qu'elle soit davantage au service de la satisfaction des besoins des citoyens. Mais avec quels moyens ? Un budget de 3.103.959.533 Fcfa. Cette enveloppe budgétaire, au regard des avancées réalisées et de nombreux projets en cours, n'a pas manqué d'interpeller la curiosité et l'intelligence des Sénateurs. Ils ont exprimé deux principales préoccupations : Pourquoi ce ministère, quoique jeune avec seulement deux ans d'âge mais qui fait son petit bonhomme de chemin est si méconnu des Ivoiriens ? Comment faire davantage pour la modernisation de l'Administration avec si peu de moyens ? Le Dr Raymonde Goudou Coffie a donné quelques exemples des activités déployées pour faire connaître son Département ministériel. Le portail du citoyen dénommé « Miliè », une plateforme interactive entre le citoyen et l'Administration, existe officiellement depuis le 7 février 2019, date de son lancement. Sur ce portail, l'utilisateur/client peut poster ses requêtes qui sont reçues et traitées par les ministères incriminés jusqu'à la satisfaction des besoins du citoyen. Une longue campagne d'information et de sensibilisation a été menée dans tous les ministères et dans quelques institutions du pays et des points focaux ont été installés pour servir d'interface entre les citoyens et les ministères ou institutions, afin d'apporter des réponses appropriées aux interrogations de ceux -ci. Des campagnes d'informations et de sensibilisations sont prévues auprès des organisations de la Société civile et de l'Union des radios de proximité pour faire connaître davantage le



Le passage de la Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, a suscité une bonne dose de sympathie chez les vénérables sénateurs.

portail du citoyen. La dématérialisation des procédures qui fait de la simplification, le point de départ de tout le processus va être vulgarisée en 2020. Relativement à la question du relèvement du niveau du budget de son ministère, la ministre a dit compter sur le plaidoyer des sénateurs qui assurent la représentativité des collectivités territoriales et des Ivoiriens de l'Étranger, mais également et surtout sur toute l'attention du gouvernement à travers le ministère du Budget pour 2021.

La Coalition secteur éducation / formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) a décidé, suite à son assemblée générale extraordinaire, tenue le samedi 7 décembre 2019, à Yopougon...

Une grève de 3 jours des enseignants du public annoncée



Un arrêt de travail de 72 h à compter du 28 janvier va perturber les cours dans les établissements dès l'année 2020 (Ph. DR)

vue de donner plus de chance aux négociations entamées avec le gouvernement, d'aboutir à un règlement.

L. BEUGRE

La Coalition secteur éducation / formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) a décidé, suite à son assemblée générale extraordinaire, tenue le samedi 7 décembre 2019, à Yopougon, d'observer un arrêt de travail de 72 h à compter du 28 janvier 2020, pour exiger la prise en compte de ses revendications restées sans suite lors des mouvements de grève lancés durant l'année scolaire dernière. Hidry Nomel Ako, porte-parole de la Cosefci, a expliqué que le sur-sis de six mois accordé au gouvernement pour trouver des solutions aux revendications des enseignants et la patience de la Cosefci sont arrivés à leur terme. «Nous avons décidé d'observer un arrêt de travail de 72 h les 28,29 et 30 janvier 2020, et une rétention des notes à compter du deuxième trimestre». La Cosefci n'a pas eu gain de cause suite à ses revendications. A savoir la revalorisation des indemnités de logements des instituteurs et professeurs du secondaire, la suppression des cours de mercredi matin dans le primaire, le relèvement au double de toutes les primes liées aux examens scolaires et la rémunération de la surveillance de ces examens, le paiement de 500.000 f cfa par enseignant ex-contractuel au titre des émoluments non perçus de janvier à mai 2014 et l'intégration à la Fonction publique de 97 d'entre eux, radiés en 2014 pour faits de grève, ainsi que la suppression de l'emploi d'instituteurs-adjoints», a énuméré le porte-parole de la Cosefci. Poursuivant, il a indiqué que la Cosefci a fait preuve de bonne foi en laissant suffisamment de temps au gouvernement pour répondre favorablement aux préoccupations des enseignants, et ce, depuis le 23 mars 2019, date à laquelle elle a décidé de suspendre son mot d'ordre de grève, en

Le couple Présidentiel a été fortement ébranlé par le décès de M. Charles Koffi Diby, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel le 07 décembre dernier.

En Côte-d'Ivoire le couple présidentiel au chevet de la famille de Charles Koffi Diby (décédé)



Le couple Présidentiel a été fortement ébranlé par le décès de M. Charles Koffi Diby, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel le 07 décembre dernier. Aussi, quelques jours après l'annonce de cette terrible nouvelle, il a tenu dans la pure tradition akan à aller prendre sa part dans l'organisation des obsèques du défunt. C'est ainsi que la Première Dame Dominique Ouattara s'est rendue, le mercredi 11 décembre 2019 au domicile du défunt à la Riviera, au chevet de la famille éplorée afin de traduire non seulement le soutien, mais aussi, les condoléances du couple Présidentiel ivoirien. C'est à la tête d'une forte délégation composée de composée de Madame Clarisse Duncan, épouse du Vice-Président de la République ; M. Maurice Kouakou Bandama, Ministre de la Culture et de la Francophonie ; Madame Anne Désirée Ouloto, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable; Madame Mariatou Koné, Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté; Madame Raymonde Goudou Coffie,

Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, de plusieurs épouse de Président d'institution et de Ministres et des membres de son cabinet que l'épouse du chef de l'Etat a effectué le déplacement au domicile du défunt à la Riviera. Aux membres de la famille en général et Madame Béatrice Diby, épouse du Président du Conseil Economique, Social, Economique, Culturel et Environnemental, M. Maurice Kouakou Bandama a rappelé les liens étroits qui liaient le couple Présidentiel au disparu. « La nouvelle qui a conduit Madame la Première Dame en ces lieux est la nouvelle du rappel à Dieu de son frère Charles Koffi Diby. La Première Dame me charge en son nom et au nom du Président de la République de vous dire "yako". Le décès du Président Charles Diby Koffi, leur frère, les touche énormément. Le Président Diby au-delà de ses hautes charges était un frère pour le Président de la République et son épouse », a expliqué le Ministre Maurice Kouakou Bandama, par ailleurs porte-parole de la délégation de la Première Dame. Il a aussi expliqué que le couple Présidentiel a surtout tenu à venir prendre sa part dans l'organisation des obsèques du disparu. Ainsi, la Première Dame a remis une enveloppe de 5 millions F CFA à la famille éplorée. M. Kouamé Bernard, porte-parole de la famille éplorée a traduit toute la reconnaissance de la famille, de l'épouse et des enfants Diby. Pour ce dernier, la présence de la Première Dame est non seulement un soutien, mais une source de réconfort pour la famille

éplorée. En outre,
il a promis d'informer officiellement le Président de la République du programme des obsèques du défunt. Cabinet de la Première Dame



Communiqué du conseil des ministres du mercredi 11 décembre 2019

Conseil des ministres

Deux grands marchés couverts pour Bouaké et Yopougon

• Passation des marchés :
La part des Pme en hausse

• Visite officielle : **Macron en Côte d'Ivoire du 20 au 22 décembre**



Le mercredi 11 décembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 14h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Mesures Générales

- Projets de loi et d'ordonnance
- Projets de décrets

B/- Mesure Individuelle

C/- Communications

D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

1- Au titre du Ministère du Plan et du Développement ;

Le Conseil a adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National.

Ce projet de loi ajuste l'organisation du Système Statistique National en vue de le mettre en cohérence avec les standards internationaux tels que recommandés par la Charte Africaine de la Statistique et la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique adoptée en janvier 2018.

Il modifie, à cet effet, le statut juridique de l'Institut National de la Statistique (INS) qui devient une agence d'exécution sous la dénomination d'Agence Nationale de la Statistique (ANStat).

Il prévoit, en outre, la mise en place d'une Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP) et d'un fonds de développement de la statistique afin de prendre en compte respectivement les activités statistiques stratégiques de contrôle de l'activité statistique et la mobilisation des ressources nécessaires au financement durable de la production et de la diffusion des statistiques officielles.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques et le Ministère du Commerce et de l'Industrie;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant prorogation du prélèvement compensatoire sur les importations en Côte d'Ivoire de viandes de volailles de basse-cour et de leurs abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés ainsi que son projet de loi de ratification.

Le prélèvement compensatoire sur les importations de volailles, ci-dessus spécifiées, prévu pour prendre fin au 31 décembre 2019, est prorogé de 10 ans, pour compter du 1er janvier 2020.

Cette mesure vise à consolider le développement de la filière avicole nationale auquel les produits de ce



A l'instar de la commune de Treichville, Abobo aura son Centre hospitalier universitaire.

prélèvement contribuent, pour une large part, à travers le Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1484 02 M d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) Euros, soit cinquante-neuf milliards trente-six millions cent trente mille (59 036 130 000) francs CFA, conclue le 02 août 2019, entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue de financer la construction de deux grands marchés couverts et de leurs abords, dans la ville de Bouaké et la commune de Yopougon.

La réalisation de ces infrastructures stratégiques pour l'économie nationale permettra d'améliorer les conditions d'exercice du commerce de détail et de demi-gros à Bouaké et à Yopougon, et de soutenir les mairies concernées dans l'accompagnement social des populations.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt N°754/6 d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85 200 000) Riyals Saoudiens (SAR), soit environ treize milliards trois cent cinquante-neuf millions trois cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (13 359 334 689) francs CFA, conclu le 30 octobre 2019, entre le Fonds Saoudien de Développement (FSD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet de construction du Centre Hospitalier Universitaire d'Abobo.

La réalisation de ce centre hospitalier, de type établissement tertiaire moderne, s'inscrit dans le cadre du Plan National du Développement Sanitaire prévu pour

soutenir l'accroissement de l'offre de services de santé en termes de mise aux normes des plateaux techniques et de renforcement des capacités d'hospitalisation. Le Centre Hospitalier Universitaire d'Abobo sera d'une capacité de 600 lits avec un pôle de spécialité, notamment en matière de néphrologie, y compris la dialyse et la greffe rénale.

B/- MESURE INDIVIDUELLE

Au titre du Ministère de la Fonction Publique, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a donné son accord en vue du détachement de Madame NURUDINE née DOUKOURE NAMINATA auprès de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à Dakar, à compter du 1er septembre 2019.

C/- COMMUNICATIONS

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté une communication relative à la 42e session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU).

Une délégation conduite par la Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme a pris part à la 42e session du Conseil des Droits de l'Homme tenue du 09 au 27 septembre 2019 à Genève.

Au cours de cette session correspondant au 3e cycle de l'EPU, le Conseil des Droits de l'Homme a adopté le Rapport final de la Côte d'Ivoire sur l'état de mise en œuvre des 223 recommandations endossées, lors de la précédente session.

A cette occasion, la Secrétaire d'Etat a réaffirmé aux membres du Conseil des Droits de l'Homme, l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre effective des différentes recommandations et à améliorer la situation globale des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

2- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux communications :

· La première communication est relative à l'état d'avancement de l'opérationnalisation de la Caisse de Dépôt et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI).

Créée en 2018, la CDC-CI est conçue comme un investisseur public de long terme chargé du financement



Le gouvernement a pris des mesures pour protéger les acteurs du secteur avicole de Côte d'Ivoire.

des infrastructures de développement territorial et des Petites et Moyennes Entreprises, de façon à pallier l'insuffisance de l'apport des acteurs actuels du secteur financier.

A ce jour, les organes de gouvernance de l'institution ont été mis en place et sont opérationnels depuis février 2019. La collecte des premiers dépôts et la réalisation de placements financiers non risqués ont démarré en novembre 2019. A très court terme, l'institution entend constituer un portefeuille de projets d'intérêt général à réaliser comme co-investisseur, en liaison avec des partenaires locaux et internationaux.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre de l'Economie et des Finances et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures idoines pour garantir les meilleures conditions de démarrage des activités de la CDC-CI afin de permettre à cette institution financière nationale d'assurer pleinement son rôle d'investisseur.

· La deuxième communication est relative au bilan 2019 et à la stratégie 2020 du suivi des indicateurs du Millennium Challenge Corporation (MCC).

Les matrices de performances des pays en compétition publiées par le MCC en novembre 2019, affichent pour la Côte d'Ivoire, 14 indicateurs au vert sur un objectif initial de 20 indicateurs performants sur 20. Il en ressort, à l'analyse, que la grande majorité des indicateurs au vert enregistre une tendance haussière et devrait s'y maintenir durablement. Les indicateurs au rouge se sont rapprochés pour la plupart de la médiane grâce aux efforts consentis par le Gouvernement, notamment, à travers le PSGouv.

Aussi, l'objectif général de la stratégie 2020 est d'obtenir, au terme de la mise en œuvre du Programme Compact en cours, 20 indicateurs performants au vert sur les 20 existants. A cet effet, le Gouvernement entend assurer la veille sur les indicateurs éliminatoires ainsi que les indicateurs au vert, tout en améliorant les performances des indicateurs au rouge, notamment ceux tenant aux « Dépenses publiques en santé » et au « Genre dans l'économie ».

3- Au titre du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la fixation du montant de la purge des droits coutumiers des personnes affectées par le projet d'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty.

Dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet débuté en janvier 2019, la Commission Administrative d'Indemnisation et de Purge des Droits Coutumiers a mené, sur la base de la réglementation en vigueur et de barèmes de projets similaires, des négociations avec les populations concernées, en vue d'arrêter le montant de la purge des droits coutumiers.

Conformément aux résolutions des négociations, le Conseil a entériné le barème de la purge des droits coutumiers des personnes affectées par le projet, fixé à 375 francs CFA le mètre carré.

4- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'exécution du budget à fin septembre 2019.

A fin septembre 2019, les ressources ont été mobilisées à hauteur de

4 544,7 milliards de FCFA pour une prévision de 4 767 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,3%. Ces réalisations comprennent 2 683,1 milliards de FCFA de recettes fiscales, 93,6 milliards de FCFA de recettes non fiscales, 1 054,6 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 621,9 milliards de FCFA de ressources extérieures et 91,5 milliards de FCFA de ressources de trésorerie.

Parallèlement aux ressources, les dépenses exécutées à fin septembre 2019 s'élèvent globalement à 4 542,5 milliards de FCFA pour une prévision de 4 597,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,8%.

Ainsi, la situation de l'exécution du budget à fin septembre 2019 fait ressortir un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales par rapport aux objectifs et une exécution relativement satisfaisante des dépenses d'investissement. Le suivi rigoureux de l'exécution des dépenses, en lien avec le rythme de mobilisation des ressources, a permis d'assurer le respect du critère du programme économique et financier relatif au solde budgétaire à fin septembre 2019.

Les efforts de recouvrement des ressources, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et de maîtrise des charges de fonctionnement se poursuivent, en vue de garantir la bonne exécution du programme économique et financier ainsi que l'atteinte des objectifs du PND.

5- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre 2019.

Le montant des marchés approuvés à fin septembre 2019, s'élève à 948,8 milliards de FCFA contre 1 038,7 milliards de FCFA à fin septembre 2018, soit une baisse de 8,7%. En nombre, 3 223 marchés ont été approuvés contre 3 288 à la même période en 2018, soit une baisse de 2,0%.

Au niveau des procédures classiques, qui font 97,8% des marchés, les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 72,0% des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 79,4% à fin septembre 2018, soit une baisse de 7,4 points.

Les procédures non concurrentielles représentent 25,8% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 19,0% à fin septembre 2018, soit une hausse de 6,8 points.

Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 7,9% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 12,7% en septembre 2018, soit une baisse de 4,8 points.

En cohérence avec la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique, la part des marchés attribués aux PME est passée de 15,6% à fin septembre 2018 à 46,6% à fin septembre 2019, soit une hausse de 31 points.

6- Au titre du Ministère de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé;

Le Conseil a adopté une communication relative au renforcement des mesures en faveur des PME pour une croissance économique plus inclusive.

Face aux difficultés que traversent les PME, liées pour l'essentiel à l'insuffisance des financements et à l'accès limité des PME aux marchés tant publics que privés, le Gouvernement a initié diverses actions pour redynamiser le tissu de ces entreprises. Ces mesures ont consisté globalement à améliorer les mécanismes de financement des PME, à leur octroyer des avantages fiscaux et à faciliter leur accès aux marchés publics. Afin de consolider le secteur privé et d'apporter des réponses fortes à la problématique de l'autonomisation des jeunes, le Conseil a arrêté diverses autres mesures.

Ainsi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Promotion des PME et l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions utiles pour l'élaboration d'un Document de politique publique pour le développement de l'entrepreneuriat et d'une Stratégie nationale d'encadrement du secteur informel. Des dispositions sont également prévues pour accélérer la mise en place du Fonds de Garantie et du Fonds Ivoirien de l'innovation, pour renforcer les mesures incitatives à la co-traitance et à la sous-traitance des PME ainsi que pour améliorer le délai des paiements dans le cadre de la commande publique.

D- DIVERS

- Le Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA, procédera à l'inauguration de l'échangeur de l'amitié Ivoirio-Japonaise le lundi 16 décembre 2019.

- Le Président de la République Française, SEM Emmanuel MACRON, effectuera une visite officielle en Côte d'Ivoire du 20 au 22 décembre 2019.

Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à Yamoussoukro.

Fait à Abidjan, le 11 décembre 2019

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement



Identification, état civil et identifiant unique / Le ministre d'État, Hamed Bakayoko, au nom du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a présidé hier la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques.

Le gouvernement lance le Registre national des personnes physiques



Le ministre d'État, Hamed Bakayoko et le ministre Sidiki Diakité en charge de la Décentralisation, au cours de la cérémonie de lancement. (PH: VÉRONIQUE DADIE)

Le ministre d'État, Hamed Bakayoko, au nom du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a présidé hier la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques.

La Côte d'Ivoire entre de plain-pied dans la modernité», a indiqué, hier, le ministre d'État Hamed Bakayoko, au cours de la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques (Rnpp), à l'auditorium de la Primature, à Abidjan-Plateau. «Au nom du Premier ministre, je déclare officiellement ouverte la mise en place du Registre national des personnes physiques», a-t-il affirmé. Auparavant, il a appelé solennellement toute la nation ivoirienne pour que tout le monde s'approprie cette opération. «Je lance un appel à tous les acteurs, aux partenaires et à toute la population ivoirienne, pour accompagner ce projet d'importance capitale», a-t-il exhorté. «Son appropriation par tous est une condition sine qua non de sa réussite », a-t-il expliqué. Le ministre a fait savoir qu'il s'agit d'une «réforme importante» voulue par le Président Alassane Ouattara. «Il s'agit de moderniser notre système d'état civil. Sa mise en place permettra de disposer d'une base de données personnelles des Ivoiriens et des étrangers résidents ou de passage en Côte d'Ivoire», a-t-il souligné. Il a ajouté que cette opération vise, en outre, à enregistrer toutes les naissances et les autres faits d'état civil. Mais surtout, à «produire des titres d'identité fiables et sécurisés. Mais aussi à suivre la mobilité des personnes et contrôler au mieux le flux migratoire. Avec en point de mire, notamment, l'attribution d'un numéro unique d'identification. Naturellement, le ministre d'État n'a pas manqué de mettre en exergue les avantages énormes de ce nouveau système d'identification. «Pour nos populations, cette opération va engendrer d'énormes bénéfices», a-t-il fait savoir, en indiquant par exemple qu'à terme, le citoyen n'aura plus à se déplacer, de sa résidence

habituelle, pour établir son acte de naissance.

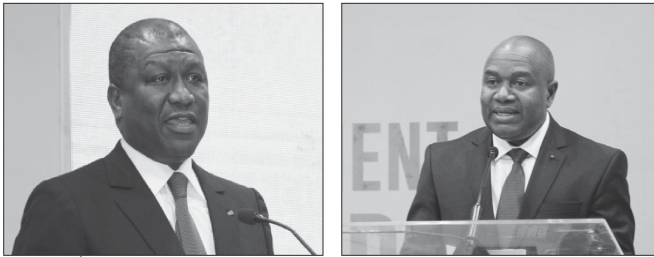
Un outil ultramoderne «C'est un outil ultra moderne pour le développement socio-économique du pays », a-t-il fait savoir, également. Au niveau sécuritaire, le ministre de la Défense a indiqué qu'il s'agit d'un puissant outil qui permettra de suivre la mobilité des personnes sur le territoire ivoirien. Par conséquent, il contribuera à faire face au terrorisme. Pour le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le Registre des personnes physiques vient mettre fin à un épineux problème auquel la Côte d'Ivoire a été longtemps confrontée. Aussi, n'a-t-il pas hésité à dire que ce 11 décembre 2019 sera gravé dans l'histoire de l'identification de notre pays comme un tournant décisif. «La question de l'identification» a été longtemps un des défis majeurs auxquels la Côte d'Ivoire a été confrontée pendant des dizaines d'années. «L'évaluation de notre système d'état civil et d'identification a révélé de nombreuses insuffisances qui affectent sa qualité et sa sécurité. Notamment, la dégradation des états civils, des conditions de conservation inappropriées, les bases d'informations multiples et parcellaires, ainsi que la faiblesse de l'enregistrement des naissances», a-t-il déploré. Après ce diagnostic sans appel, le ministre a indiqué que sous l'impulsion du Chef de l'État, Alassane Ouattara, le gouvernement a pris le taureau par les cornes, en «procédant à une réforme en profondeur». Avec comme résultat, la mise en place du Registre national des personnes physiques, «résultat croisé des expériences en la matière dans les pays développés », mais aussi « croisement des expériences en matière de technologies de dernière génération». Plusieurs membres du gouvernement, des ambassadeurs, des partenaires techniques et financiers, ainsi que plusieurs invités ont pris part à cette importante cérémonie.

MARCEL APPENA



Identification, état civil et identifiant unique

Le gouvernement lance le Registre national des personnes physiques



Le ministre d'État, Hamed Bakayoko et le ministre Sidiki Diakité en charge de la Décentralisation, au cours de la cérémonie de lancement. (PH: VÉRONIQUE DADIÉ)

Le ministre d'État, Hamed Bakayoko, au nom du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a présidé hier la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques.

La Côte d'Ivoire entre de plain-pied dans la modernité», a indiqué, hier, le ministre d'État Hamed Bakayoko, au cours de la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques (Rnpp), à l'auditorium de la Primature, à Abidjan-Plateau. «Au nom du Premier ministre, je déclare officiellement ouverte la mise en place du Registre national des personnes physiques», a-t-il affirmé. Auparavant, il a appelé solennellement toute la nation ivoirienne pour que tout le monde s'approprie cette opération. «Je lance un appel à tous les acteurs, aux partenaires et à toute la population ivoirienne, pour accompagner ce projet d'importance capitale», a-t-il exhorté. «Son appropriation par tous est une condition sine qua non de sa réussite », a-t-il expliqué. Le ministre a fait savoir qu'il s'agit d'une «réforme importante» voulue par le Président Alassane Ouattara. «Il s'agit de moderniser notre système d'état civil. Sa mise en place permettra de disposer d'une base de données personnelles des Ivoiriens et des étrangers résidents ou de passage en Côte d'Ivoire», a-t-il souligné. Il a ajouté que cette opération vise, en outre, à enregistrer toutes les naissances et les autres faits d'état civil. Mais surtout, à «produire des titres d'identité fiables et sécurisés. Mais aussi à suivre la mobilité des personnes et contrôler au mieux le flux migratoire. Avec en point de mire, notamment, l'attribution d'un numéro unique d'identification. Naturellement, le ministre d'État n'a pas manqué de mettre en exergue les avantages énormes de ce nouveau système d'identification. «Pour nos populations, cette opération va engendrer d'énormes bénéfices», a-t-il fait savoir, en indiquant par exemple qu'à terme, le citoyen n'aura plus à se déplacer, de sa résidence habituelle, pour établir son acte de naissance.

Un outil ultramoderne

«C'est un outil ultra moderne pour le développement socio-économique du pays », a-t-il fait savoir, également. Au niveau sécuritaire, le ministre de la Défense a indiqué qu'il s'agit d'un puissant outil qui permettra de suivre la mobilité des personnes sur le territoire ivoirien. Par conséquent, il contribuera à faire face au terrorisme. Pour le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le Registre des personnes physiques vient mettre fin à un épineux problème auquel la Côte d'Ivoire a été longtemps confrontée. Aussi, n'a-t-il pas hésité à dire que ce 11 décembre 2019 sera gravé dans l'histoire de l'identification de notre pays comme un tournant décisif. «La question de l'identification» a été longtemps un des défis majeurs auxquels la Côte d'Ivoire a été confrontée pendant des dizaines d'années. «L'évaluation de notre système d'état civil et d'identification a révélé de nombreuses insuffisances qui affectent sa qualité et sa sécurité. Notamment, la dégradation des états civils, des conditions de conservation inappropriées, les bases d'informations multiples et parcellaires, ainsi que la faiblesse de l'enregistrement des naissances», a-t-il déploré. Après ce diagnostic sans appel, le ministre a indiqué que sous l'impulsion du Chef de l'État, Alassane Ouattara, le gouvernement a pris le taureau par les cornes, en «procédant à une réforme en profondeur». Avec comme résultat, la mise en place du Registre national des personnes physiques, «résultat croisé des expériences en la matière dans les pays développés », mais aussi « croisement des expériences en matière de technologies de dernière génération». Plusieurs membres du gouvernement, des ambassadeurs, des partenaires techniques et financiers, ainsi que plusieurs invités ont pris part à cette importante cérémonie.

Dernier virage avant l'année 2020 / Dans un peu plus de deux semaines, l'on entrera dans l'année 2020.

Les 2 dates capitales pour l'opposition

2^e giga meeting de l'opposition (à Yopougon),
retour de Soro après 6 mois d'absence



Dans un peu plus de deux semaines, l'on entrera dans l'année 2020. Année électorale qui attise tous les appétits et aiguise toutes les attentions. Dans la deuxième quinzaine de ce mois de décembre, deux dates seront cruciales voire déterminantes pour l'opposition. Ces dates sont le 21 et le 22. Et pour cause : Le 21 décembre, l'opposition significative, dans son entièreté, se retrouvera à Yopougon dans le cadre du deuxième giga meeting qu'il organisera à la mythique place Ficgayo. Soit au deuxième jour de la visite qu'effectuera le président français, Emmanuel Macron, en terre ivoirienne. Après le ballon d'essai du 14 septembre au parc des Sports de Treichville, après le coup de maître du PDCI-RDA, le 19 octobre à Yamoussoukro, le deuxième giga-meeting conjoint de tous les partis de l'opposition significative devrait établir la confirmation de la suprématie des Ivoiriens silencieux à travers non seulement la mobilisation, mais aussi l'adhésion à la défense de la démocratie, de la réconciliation et de la cohésion nationale. Un meeting dont la réussite servira aussi de rampe de lancement d'autres activités d'envergure de l'opposition pour la promotion d'élections transparentes, ouvertes et démocratiques. Seront donc présents les leaders et militants du PDCIRDA, du FPI, des partis de la plateforme EDS, de la plateforme CDRP, les partisans de Guillaume Soro, de la société civile éprise de justice et de paix... De fait, à ce meeting qui a lieu dans le fief du FPI et du PDCI-RDA, seront abordées : la question de la Commission Electorale Indépendante dont le dossier est toujours devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Arusha et pour lequel le peuple de Côte d'Ivoire devra démontrer son attachement à une commission véritablement équitable et indépendante ; la question des cartes nationales d'identité, dont la délivrance déterminera la suite du processus électoral en ce sens que c'est la pièce maîtresse pour voter ; la question de la liste électorale qui remet en scelle la sempiternelle préoccupation de savoir qui a droit d'être électeur, qui est inscrit clairement et convenablement, comme il se doit ; la question de la libération de Laurent

Gbagbo et de Charles Blé Goudé pour faire la démonstration de ce que les Ivoiriens veulent la réconciliation totale et demandent que ceux des leurs qui sont détenus ailleurs ou en exil forcé rentrent pour ensemble fumer le calumet de la paix ; de la traque des opposants, de la liberté d'expression... A partir de ce 21 décembre, le monde entier devrait connaître où se trouve la majorité sociologique et ce qu'elle veut pour le pays. Le lendemain, 22 décembre, soit au troisième jour de la visite d'Emmanuel Macron, Guillaume Kigbafori Soro, ex-président de l'Assemblée Nationale, candidat déclaré à la présidentielle de 2020 qui était en Europe depuis des mois et à qui des langues prédisaient un très long exil, rentrera en Côte d'Ivoire. Rentrera-t-il par les airs, par la mer ou par la route ? Personne ne le sait. Toujours est-il que celui que des langues avaient mis en exil, rentrera le lendemain du meeting de confirmation de l'opposition auquel ses partisans auront pris une part active. Il rentrera pendant le troisième jour de la visite du président français qui sera là avec tous les médias, les grandes oreilles... La curiosité est de savoir ce qui pourra se passer si Soro revient. Tant de choses ont été dites et écrites sur sa posture que d'aucuns se disent que dès que l'ex-président de l'Assemblée Nationale rentre, il pourrait être mis aux arrêts. Sera-t-il arrêté ? Comme pour narguer ses contradicteurs, Guillaume Soro a dit que dès son arrivée, il ira passer les fêtes de fin d'année dans son village à Ferkessedougou dans le Nord du pays, d'où le président Ouattara revient. Pour effacer les traces de ceux qui y étaient pour effacer les siennes ? On attend de voir. Là aussi, c'est le respect vis-à-vis de l'opposition, sinon la crédibilité de l'opposition qui est en jeu. Si un de ces leaders venait à être arrêté, ce sera un coup dur pour elle, elle qui entend porter et défendre les espoirs des autres Ivoiriens ne se reconnaissant pas dans le RHDP.

EDDY PEHE